



Conseil communautaire du 03 décembre 2020 Procès-verbal

L'an deux mille vingt, le 03 décembre à 18 h 00, le conseil communautaire légalement convoqué le 27 novembre 2020, s'est réuni à La Gacilly sous la présidence de Jean-Luc Bléher
Membres du conseil communautaire en exercice : 49

Etaient présents (39) :

Guénaël Launay, Sylvie Hourmand, Alain De Chabannes, Claude Jouen, David Naël, Chantal Princelle, Erwan Gicquel, Pascal Jehannin, Jean-Luc Bléher, Mickaëlle Piel, Yvette Houssin, , Cassandre Metayer, David Colléaux, Annie Sogorb-Moutel, Jacques Rocher, Pierrick Lelièvre, Delphine Boulanger, Fabrice Genouel, Gwen Guillaume, Bruno Gicquello, Jean-François Guihard, Christelle Marcy, Alain Launay, Nathalie Gourmil, Sylvie Chedaleux, Thierry Gué, Marie-Claude Houeix, Gaëlle Berthevas, Maurice Braud, Michel Berthet, Marie-Hélène Herry, Armel Rousselot, André Boudart, Mickaël Le Goué, Yves Hutter, Céline Olivier, Tony Guyot, Rozenn Guégan, Muriel Hervé

Pouvoirs (6) : De Céline Mohaër à Guénaël Launay, De Pierrick Feutelais à Sylvie Hourmand, De Viviane Lorient à Chantal Princelle, de Sophie Nicole à Delphine Boulanger, de Carole Blanco-Hercellin à Bruno Gicquello, Yann Yhuel à Thierry Gué,

Absent/excusé (4) : Paul Rodriguez, Vincent Cowet, Didier Hurtebize, Michel Martin

Secrétaire de séance : Gaëlle Berthevas

AFFAIRES PRESENTÉES PAR LE PRÉSIDENT

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 24 septembre 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Liste des délibérations du Bureau et des décisions du président prises par délégation du Conseil

ANNEXES AUX DELIBERATIONS

➤ C2020-66 : Désignations dans les organismes extérieurs

NOM DE L'ORGANISME	DESIGNATIONS D'ELUS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS
ASSOCIATION DES LANDES	Yann Yhuel, Gwenn Guillaume, Pierrick Lelièvre
ASSOCIATION TOURISTIQUE DE L'OUST À BROCELIANDE	Gwenn Guillaume, Marie Héléne Herry, Pierrick Lelièvre
CADA	Jean-Luc Bléher
ESCALES FLUVIALES (anciennement Canaux de Bretagne)	Pierrick Lelièvre
CENTRE SOCIAL DE GUER	Sylvie Hourmand
CNAS	Gaëlle Berthevas
COLLEGE BROCELIANDE GUER	Titulaire : Annie Sogorb-Moutel Suppléant : Jean-Luc Bléher
DESTINATION BROCELIANDE	Pierrick LELIEVRE, Marie Héléne HERRY, Bruno GICQUELLO, Armel Rousselot, Chantal PRINCELLE, Jean-Luc Bléher
EADM	Bruno Gicquello, Alain Launay
Eau du Morbihan	Yann YHUEL, Yves HUTTER, André BOUDART, Maurice BRAUD, Vincent COWET, Alain DE CHABANNES (Ces désignations prendront effet à la date d'installation du Comité Syndical de Eau du Morbihan)
EPTB Vilaine	Yann YHUEL, Fabrice GENUOEL
GRAND BASSIN DE L'OUST	Yann YHUEL, Christian LE ROY, Pierrick FEUTELAIS, Philippe NOGET, Samuel CARDIN, Christophe POIRIER, Alain DE CHABANNES, Claude JOUEN, Yoann Beunel, Arnaud COUE, Maurice BRAUD
GROUPEMENT HOSPITALIER BROCELIANDE ATLANTIQUE (GHBA)	Jean-Luc BLEHER
HOPITAL DE REDON	Titulaire : Claude JOUEN Suppléant : Fabrice GENUOEL
LYCEE BROCELIANDE	Titulaire : Annie Sogorb-Moutel Suppléant : Jean-Luc Bléher
MEGALIS 35	Alain Launay
MISSION LOCALE PLOERMEL	Christelle MARCY
MISSION LOCALE REDON	Titulaires : Cassandre METAYER, Delphine BOULANGER, David NAEL, Céline MOHAER, Christelle MARCY, David COLLEAUX, Sophie NICOLE Suppléants : Marie-Claude HOUËIX, Nathalie GOURMIL, Annie SOGORB MOUTEL, Gaëlle BERTHEVAS, Jean-Luc BLEHER, Fabrice GENUOEL, Claude JOUEN
MORBIHAN ENERGIES - commission consultative	Le président ou son représentant (Yves Hutter)
PETR - PAYS DE PLOERMEL	Titulaires : Sylvie HOURMAND, Claude JOUEN, Paul RODRIGUEZ, Pierrick LELIEVRE, Fabrice GENUOEL, Bruno GICQUELLO, Jean-François GUIHARD, Christelle MARCY, Yann YHUEL, Alain LAUNAY, Guénaél Launay, Thierry GUE, Gaëlle BERTHEVAS, Marie-Hélène HERRY, Yves HUTTER, Muriel HERVE Suppléants : Céline MOHAER, Tony GUYOT, Sylvie CHEDALEUX, Nathalie GOURMIL, Gwen GUILLERME, Alain DE CHABANNES, David NAEL, Michel MARTIN, Armel ROUSSELOT, Michel BERTHET, Annie SOGORB MOUTEL, Sophie NICOLE, Didier HURTEBIZE, Pascal JEHANNIN, Delphine BOULANGER, Marie Claude HOUËIX
SITE DU DEPOT DE MUNITION DE COETQUIDAN (PRÉFECTURE)	Titulaire : Sylvie Hourmand Suppléante : Marie Héléne Herry
SITTO MI	Titulaires : Yann YHUEL, Thierry LAMART, Thierry GUE, Armel ROUSSELOT, Pierrick LELIEVRE, Nathalie JOUAN, Yves HUTTER Suppléants : Maurice BRAUD, Michel BERTHET, Jean-François GUILLEMOT, Gwen GUILLERME, Céline OLLIVIER, Didier HURTEBIZE, Vincent COWET
SMICTOM 35	Yann YHUEL, Yves HUTTER, Thierry GUE, Pierrick LELIEVRE, Vincent COWET, Christophe POIRIER, Grégory ROGER, Pierrick PILORGET, Lidya GILLES, Vincent DUVIC, Jean Stéphane RENAUD, BADOUAL, Jean-Luc BLEHER, Guénaél HUGO, Maurice JOLY
Syndic de copropriété situé au Val Coric	Titulaire : Jean-Luc Bléher Suppléant : Alain Launay

3. Affaires générales : Subvention 2020 – Demandes de révision

Monsieur le président rappelle que, par délibération C2020-51 en date du 18 juin 2020, le conseil communautaire a révisé l'attribution des subventions auprès des associations, compte tenu de l'annulation de nombreux événements.

Les associations « Aux arts etc... », le « Moto Club Glénac » et « l'association touristique de l'Oust à Brocéliande » ont confirmé le maintien d'une activité pendant l'année 2020, malgré l'annulation de leur manifestation, et ont déposé un dossier motivé pour appuyer leur demande.

Les demandes de subventions susvisées se présentent ainsi :

DEMANDES DE REVISION DE SUBVENTIONS (correspondant aux demandes 2020 avant révision)	
Aux arts etc	10 000 €
Moto Club Glénac	2 000 €
Association touristique de l'Oust à Brocéliande	1 500 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VALIDE le versement des subventions telles que présentées ci-dessus,
AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision

4. Affaires générales : Ressources humaines – recrutement d'un contrat d'apprentissage

Le président expose :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le décret n° 93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU l'avis favorable donné par le Comité Technique,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration,

CONSIDÉRANT que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

CONSIDÉRANT que les rémunérations proposées sont les suivantes :

Rémunération	De 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	A partir de 21 ans
1 ^{ère} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC
2 ^{ème} année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC
3 ^{ème} année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises,

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de la saisine du Comité technique, il revient au Conseil communautaire de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage,

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VALIDE ce recrutement compte tenu des modalités suivantes :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Enfance-Jeunesse	1	BPJEPS LTP (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - Loisirs Pour Tous)	1 an

- la prise en charge du coût de la formation d'un montant de 7000 € (dont prise en charge de 50% par le CNFPT et aide exceptionnelle de 2500 € versée par la Région Bretagne) et de la rémunération de l'étudiant (53% du SMIC durant un an),
- l'inscription des crédits nécessaires au budget principal

5. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Le président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de permettre :

Filière patrimoine :

- La création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (7,93/35^{ème}) afin de permettre la pérennisation du poste de la médiathécaire actuellement recrutée par voie contractuelle à LA CHAPELLE GACELINE, suite à la fin de la mise à disposition de personnel communal depuis le 01/01/2020.

Filière technique :

- La création d'un contrat de projet de 3 ans pour exercer les missions de « Chargé de mission Territoire Econome en Ressources ».
En effet, par délibération du Conseil communautaire du 28 novembre 2019, De l'Oust à Brocéliande Communauté s'est engagée, avec d'autres collectivités bretonnes, dans l'appel à projet de l'ADEME, avec l'appui technique du SITOM MI et du SMICTOM.
La déclinaison du plan d'actions requiert, en terme de moyen humains, le renfort du service Collecte des déchets par le recrutement d'un chargé de mission en contrat de projet dédié à l'animation de ce projet, sur une durée de 3 ans.

Les membres du Comité technique ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VALIDE le tableau des effectifs,

AUTORISE le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

6. Tourisme - Stratégie itinérance : plan de financement des investissements OBC

Le vice-président en charge du dossier informe l'assemblée que le conseil communautaire, lors de son instance du 30 janvier 2020, a validé le développement d'une stratégie touristique en faveur de la mobilité douce sur les axes du canal de Nantes à Brest, des voies vertes et des clientèles itinérantes, dénommée « Valorisation du Canal de Nantes à Brest et des voies vertes ».

Engagée en 2019 par le Pays de Ploërmel, cette action est menée en cohérence avec la stratégie intégrée à la Destination Brocéliande et s'articule autour de 3 axes :

- Renforcer le tourisme durable par la pratique de l'itinérance et favoriser la découverte et l'utilisation des services présents autour des itinéraires
- Se différencier, faire de la Destination Brocéliande et du Canal de Nantes à Brest un territoire reconnu pour l'itinérance
- Cibler une clientèle urbaine et de proximité,

Sa mise en œuvre opérationnelle, pour la période 2020-2022, se fera en partenariat entre la communauté de communes et les communes concernées puisque l'EPCI De l'Oust à Brocéliande Communauté ne dispose que de la compétence « promotion touristique ». Elle ne dispose pas de la compétence aménagement et gestion des équipements touristiques.

DELAIS

Les actions d'investissement prioritaires dans le schéma devront être programmées en 2021 et auront un délai de 3 ans pour être réalisées selon les critères d'accompagnement de la région.

Le reste des actions devra être programmé d'ici la fin d'année 2022 et comme pour celles citées ci-dessus elles auront 3 ans pour être réalisées à compter de la date de programmation. La réalisation concrète des 19 actions pourra donc s'étaler jusqu'en 2025.

Durant la période 2020-2025, le phasage du projet se fera en 3 grandes étapes :

- **1^{ère} étape** : investissement et consolidation de l'existant le long du canal de Nantes à Brest axe prioritaire du projet avec La Vélodyssée
- **2^{ème} étape** : investissement et consolidation de l'existant le long des voies vertes (V3 et VD6)
- **3^{ème} étape** : mise en tourisme et création d'itinéraires thématiques vers le reste du territoire en lien avec les boucles du Schéma Directeur Vélo et les différents sites touristiques

FINANCEMENT

La Région Bretagne peut soutenir à hauteur de 50% les investissements réalisés (hors signalétique) dans le cadre de ce projet. Il s'agit des balises numériques beacon pour ce projet.

	Dépenses		Recettes		
	Montant HT	Montant TTC		Montant HT	%
Signalétique relais informations services au marais de Glénac	2015 €	2418 €	Région Bretagne (au titre du volet 3 du dispositif d'accompagnement régional)	5 040€	22.73%
Signalétique relais informations services – Pont de la D777 – St Martin sur Oust	2015 €	2418 €	DSIL	6 651€	30%
Signalétique relais informations services – St Congard	2015 €	2418 €	Autofinancement	10 479€	47.27%
Signalétique relais informations services – Ecule Malestroit	2015 €	2418 €			

Signalétique relais informations services – Eurovélo – Halte vélo de la V3 – St Marcel	2015 €	2418 €			
Signalétique relais informations services – Eurovélo croisement EV1/V3 – Pont de la Bagotaie – St Marcel	2015 €	2418 €			
Balise beacon signalétique numérique (au titre du volet 3 du dispositif d'accompagnement régional)	10 080€	12 600€			
TOTAL	22 170€	27 108€		22 170 €	100%

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessous,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à solliciter les aides financières afférentes, et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette affaire.

→ **AFFAIRES PRESENTEES PAR YVES HUTTER**

7. Energie - Prise de participation dans la société par actions simplifiée Oust à Brocéliande énergies - Annexe A3

Vu le Code de l'énergie et notamment son article L314-27 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2253-1;

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires que la communauté de communes est en cours d'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui vise à engager le territoire vers une transition énergétique permettant de lutter contre le changement climatique. Cette transition repose sur trois axes prioritaires : réduire la consommation d'énergie, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et produire de l'énergie renouvelable décarbonnée.

C'est pour répondre à ce dernier enjeu que Morbihan Energies et sa SEM proposent à de l'Oust à Brocéliande Communauté de créer une Société par Actions Simplifiée (SAS) selon les modalités suivantes :

Objet social :

- production d'énergies renouvelables par des installations situées sur son territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire,
- la conception, le développement et l'exploitation d'infrastructures de production d'énergie et de distribution, y compris de solutions alternatives aux produits pétroliers pour une mobilité verte.
- la mise en œuvre de solutions techniques et financières visant à réduire les consommations d'énergie et plus largement des fluides.
- la société pourra exercer ses activités tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui.
- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - la création, [l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
 - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siege social : Parc d'activités de Tirpen, CS 80 055, 56140 Malestroit

Durée de 99 ans.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, avec 8 abstentions, 1 vote Contre et le reste Pour

VALIDE la constitution et la prise de participation de l'Oust à Brocéliande Communauté à la société par actions simplifiée, dénommée Oust à Brocéliande Energies, selon les modalités précitées

ADOpte les statuts joints en annexe qui constituent un capital maximum de 50 000 euros, libéré en une seule fois, dans lequel la participation de l'Oust à Brocéliande est fixée à 24 500 euros maximum

APPROUVE le pacte d'associés figurant en annexe

AUTORISE le président à signer l'ensemble des éléments nécessaires à la constitution de ladite société.

→ **AFFAIRES PRESENTEES PAR YVES HUTTER ET YANN YHUEL**

8. Environnement et Déchets : Programme d'actions du projet « Territoire Econome en Ressource »

Le vice-président rappelle au conseil communautaire que la collectivité a répondu à un appel à projet « Territoire Econome en Ressource », lancé par l'ADEME en 2019. La Communauté de communes a été retenue en avril 2020.

Il rappelle le contexte de cette candidature : en cohérence avec l'élaboration du Plan régional de prévention et gestion des déchets en Bretagne, l'ADEME régionale souhaite élargir la dynamique engagée sur les territoires « Zéro déchet, zéro gaspillage » (ZDZG) en lançant l'appel à projets « Territoires économes en ressources ».

Cet appel à projets insiste sur le lien et la cohérence à construire avec les autres politiques territoriales, notamment « développement économique », « aménagement », « énergie-climat » dans le cadre des politiques Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). De même, les candidatures aborderont une approche spécifique « ressources » pour concourir à la fois :

- à une utilisation raisonnée des ressources disponibles ;
- à un taux de valorisation optimal ;
- à une meilleure coordination des acteurs du territoire sur l'utilisation et la gestion de cette ressource. La notion de « local » est donc ici prépondérante.

Plus généralement un travail sera accompli avec le monde économique du territoire afin de l'impliquer dans les objectifs fixés par l'ADEME cités plus haut.

Ce programme se décline en la réalisation et l'animation de 18 actions listées en annexe, sur 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021. Ces actions s'appliqueront à l'ensemble du territoire d'OBC inclus la partie gérée par le SMICTOM. Elles ont pour thématiques principales :

- Optimisation du service déchets
- Valorisation de la biomasse
- Valorisation des matériaux minéraux de construction
- Mobilisation des entreprises du territoire
- Sensibilisation des acteurs touristiques et événementiels

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VALIDE, le programme d'actions et le calendrier de mise en œuvre prévisionnel tels que présentés en annexe

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

→ **AFFAIRES PRESENTEES PAR MARIE-HELENE HERRY**

9. Finances - Budget Principal - DM 6 relative au virement de crédit au chapitre budgétaire 012

La vice-présidente indique que l'exécution budgétaire au 31 octobre 2020 fait apparaître un besoin de crédit au chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés. Ce besoin est lié à l'impossibilité de prévoir intégralement le remplacement de personnel au sein des services.

Les remplacements concernent les Multi-Accueils (Carentoir, Malestroit, Ruffiac et Sérent) et l'Espace Autonomie ainsi que la mise en place de l'Espace France Services (anciennement MSAP).

Ainsi, il convient de mobiliser du crédit sur le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés par le transfert de chapitre à chapitre au sein de la section de fonctionnement.

BUDGET Principal – Section de fonctionnement – DM 6

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64131-520 : Rémunérations	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-61 : Rémunérations	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-64 : Rémunérations	0,00 €	48 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	61 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-67441-01 : aux budgets annexes	61 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	61 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	61 000,00 €	61 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VALIDE la décision modificative telle que présentée,

10. Finances - Budget Principal - DM 7 relative au virement de crédit au chapitre budgétaire 040

La mise à jour de la base inventaire a permis de mettre à jour la base inventaire du budget principal. Les échanges entre la Trésorerie et la collectivité ont permis de clarifier les montants à amortir des nombreuses immobilisations.

Il convient, maintenant, de mobiliser du crédit sur le chapitre 040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections pour la section d'investissement et au chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections pour la section de fonctionnement.

BUDGET Principal – Section d'investissement et de fonctionnement – DM 7

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	193 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	193 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	193 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	193 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	193 500,00 €	193 500,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	193 500,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	193 500,00 €	0,00 €
R-28031 : Amortissements des frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 400,00 €
R-281318 : Autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €
R-28151 : Réseaux de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
R-281728 : Autres agencements et aménagements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 900,00 €
R-281731 : Bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 600,00 €
R-281738 : Autres constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 100,00 €
R-281751 : Réseaux de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 100,00 €
R-28181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 000,00 €
R-28184 : Mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 400,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	193 500,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	193 500,00 €	193 500,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VALIDE la décision modificative telle que présentée,

11. Finances - Budget Culture Tourisme - DM 3 relative au virement de crédit au chapitre budgétaire 012

Madame la vice-présidente indique que la communauté de communes, dans le cadre de la création du syndicat mixte Destination Brocéliande en 2019 contribue financièrement au fonctionnement et à l'investissement de ses actions. Cette participation financière, comme d'autres, a été budgétisée au chapitre 011 « Charges à caractère général » alors que la Trésorerie souhaite une comptabilisation de la participation au syndicat au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » pour la part fonctionnement et au chapitre 204 « Subventions d'équipement » versées pour la part investissement.

Pour honorer notre participation, il convient d'effectuer un virement de crédit du chapitre 011 au chapitre 65 et de mobiliser des crédits au chapitre 204.

BUDGET Culture Tourisme – Section d'investissement et de fonctionnement – DM 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6281-95 : Concours divers (cotisations...)	59 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	59 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657358-95 : Autres groupements	0,00 €	59 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	59 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	59 000,00 €	59 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2041582-95 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-95 : Constructions	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VALIDE la décision modificative telle que présentée ci-dessus,

→ **AFFAIRES PRESENTEES PAR CHRISTELLE MARCY**

12. Vie sociale – Convention de partenariat et de financement avec le Centre social du pays de Guer – Avenant 1/2020 portant sur le report de la convention d'une année.

La Vice-Présidente informe qu'une convention de partenariat et de financement lie de l'Oust à Brocéliande au Centre social du Pays de Guer jusqu'au 31 décembre 2020.

L'article 6.1 de la convention précise que les deux parties conviennent de se concerter au plus tard un an avant la date d'échéance pour convenir des conditions d'une éventuelle prorogation.

Suite à la création, en 2018, d'un groupe de travail portant sur le mode de gestion des missions portées par le centre social et de la convention afférente, le bureau communautaire avait fait le choix de reporter la fin de la convention au 31/12/2021.

Ce report a pour objectif d'engager une nouvelle démarche de réflexion et de prendre le temps d'analyser l'ensemble des hypothèses présentées avec les nouveaux élus en place.

La Vice-Présidente propose que le sujet soit étudié par un groupe de travail constitué de 12 élus communautaires issus des commissions « Emploi, insertion, social » et « Services aux familles » ainsi que des Vice-présidentes en charge de ces commissions. Les éléments de travail feront ensuite l'objet d'un retour en commission puis en bureau communautaire, pour une délibération prochaine en conseil communautaire.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VALIDE la modification de l'article 6.1 de la convention en reportant la fin de celle-ci au 31 décembre 2021,

VALIDE le lancement d'une nouvelle démarche de réflexion à compter du mois de décembre 2020 selon les modalités proposées

AUTORISE le président à signer l'avenant à la convention susvisée, tel que présenté en annexe

13. Vie sociale – Convention de partenariat et de financement avec le Centre social du pays de Guer – Avenant 2/2020 portant sur le financement de l'accompagnement dans le système « Ti-bus ».

La Vice-présidente informe qu'un système de transport des enfants vers les accueils de loisirs sans hébergement existe sur l'ensemble du territoire sous le nom de « Ti'bus »

Les enfants sont accompagnés matin et soir par un animateur d'un des sites.

Pour le secteur de Guer, l'accompagnement est réalisé d'une part par la communauté de communes pour le compte des tickets loisirs de Guer et d'autre part par le Centre social pour les ALSH de Guer et Beignon.

Madame La Vice-présidente précise que la communauté de communes perçoit une aide de la Caisse d'Allocations Familiales au fonctionnement du Ti'bus sur la base des frais déclarés, dont le temps des animateurs pour l'accompagnement.

C'est pourquoi, il est proposé de verser une aide financière supplémentaire au Centre social, au titre de cet accompagnement, charge qui n'avait pas été prise en compte auparavant dans les modalités de calcul de la subvention attribuée pour l'accueil de loisirs.

Le montant de l'aide sera calculé de la façon suivante :

- Tarif unitaire horaire × nombre de trajets réalisés

A titre indicatif, le montant pour l'année 2019 s'élève à 893,52 euros (13,14 euros x 68 trajets).

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VALIDE la proposition d'aide au Centre social portant sur la participation au fonctionnement du service Ti 'bus telle que proposée,

PRECISE que cette application de modification se fera de façon rétroactive au 1er janvier 2019,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant afférent et toutes les pièces relatives à cette affaire.

→ AFFAIRES PRESENTEES PAR BRUNO GICQUELLO

14. Habitat – Désignation d'un représentant au plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées du Morbihan

Le vice-président informe le conseil communautaire que suite aux élections municipales de 2020, le conseil communautaire doit désigner parmi ses membres un titulaire et un suppléant pour assurer la représentation de la communauté de communes au sein du comité responsable du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées du Morbihan (PDALHPD), dont le rôle et les missions sont encadrés par le décret du 27 novembre 2007.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VALIDE la désignation de l' élu titulaire et de l' élu suppléant au PDALHPD comme suit :

- Titulaire : Monsieur Gicquello Bruno
- Suppléant : Monsieur Bléher Jean-Luc

AUTORISE le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre cette décision

15. Habitat – Programme Local de l'Habitat : Convention Creha Ouest – Annexe A5

Le vice- président rappelle aux membres du conseil communautaire que la communauté de communes a adopté son programme local de l'habitat (PLH) qui prévoit de favoriser l'accès sociale à la propriété, en accueillant et en informant sur la demande de logement social, conformément à la loi Alur du 24 mars 2014.

A cette fin, le vice-président propose de conventionner avec l'association Creha Ouest, chargée de la gestion et de l'animation des fichiers départementaux de la demande locative sociale, afin de répondre aux obligations réglementaires précitées.

Le vice-président présente le projet de convention avec le Creha Ouest, figurant en annexe de la présente délibération. Cette convention prévoit un financement pour les années 2020, 2021 et 2022 s'élevant à 2 249,40 euros TTC / an. Il précise que cette convention vaut également pour l'accès des communes composant le territoire de la communauté de communes au dispositif.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VALIDE la convention avec le Creha Ouest, telle que présentée en annexe,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Questions diverses :

Territoire Zéro Chomeur : Monsieur Bleher fait part de la transmission d'une note de synthèse sur l'historique, les perspectives et le calendrier de ce dispositif.

Energies : Monsieur Braud demande quelles sont les obligations des communes en matière de contrats d'énergies et OBC permet-elle de mutualiser les contrats et les tarifs. Monsieur Thebault, Directeur des finances, précise que réglementairement OBC n'a pas le droit de proposer de mutualiser les contrats en énergies et qu'il faut s'adresser à Morbihan Energies, ceux-ci font du regroupement de commandes et négocient des contrats au niveau départemental sur des volumes en gaz et électricité pour une période de 3 ans.

Label « Petites villes de demain » : Monsieur Launay Guénaël demande si Augan peut prétendre au label « Petites villes de demain » - Monsieur Bleher propose qu'une note de synthèse lui soit remise en ce sens car il rencontre le préfet à ce sujet le lendemain.

Animation territoriale de proximité : Madame Berthevas informe sur la mise en place de binômes intervenants dans les communes du territoire. Elle invite les communes à lui transmettre les dates de leurs conseils municipaux afin de prévoir ses interventions.

Formation des élus : Madame Berthevas fait un rappel sur une formation prévue le 12/12 à Carentoir et invite les communes à retourner leurs bulletins d'inscription avant la fin de semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 19h00.